

Colloque sur la décision dans les organisations européennes

Les 11 et 12 novembre prochains, l'Association pour le Développement de la Science Politique Européenne et l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Lyon, organisent un Colloque sur le problème de « la décision dans les communautés européennes ».

Ce n'est pas la première fois que ce sujet fait l'objet d'une étude. Il est inclus plus ou moins explicitement dans la plupart des recherches concernant l'intégration européenne. Tout récemment encore, il vient de faire l'objet d'un Colloque organisé par la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Nice.

Mais la manifestation qui doit se tenir à Lyon se distingue par plusieurs traits caractéristiques.

En premier lieu, elle se place très nettement sur le plan de la Science politique et s'efforce de dépasser, sans jamais l'oublier, le point de vue strictement juridique. Les auteurs de communications sont aussi bien des économistes et des sociologues que des juristes, des politicologues, des théoriciens et des professeurs que des praticiens et des fonctionnaires.

Cette manière d'envisager le problème a conduit les organisateurs du Colloque à prévoir, à côté de communications sur la description du mécanisme décisionnel et des organes qui sont appelés à jouer un rôle dans son développement (qui soient ou non prévus par les traités européens), de consacrer une partie de leurs efforts à la description d'un certain nombre de cas, c'est-à-dire à l'étude de plusieurs décisions considérées comme particulièrement importantes dans la problématique retenue. A vrai dire, c'est là une étude qui est sans limites, car la plupart des décisions importantes pourrait faire l'objet d'une telle recherche. Mais en s'efforçant d'envisager le problème non pas seulement d'une manière analytique, mais d'une ma-

nière concrète et historique, les responsables de cette manifestation ont pensé qu'ils pourraient aboutir à une étude plus objective et plus scientifique que d'autres recherches, animées surtout par des préoccupations idéologiques ou politiques.

Quatre séances seront consacrées à l'étude des quelque quarante-cinq communications prévues. Chacune des séances sera précédée d'un rapport introductif, présenté respectivement par M. Gerbet, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, M. le Doyen Colliard, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris, M. Jean Buchmann, professeur ordinaire à l'Université de Louvain, et M. François Luchaire, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris, membre du Conseil Constitutionnel.

Après avoir étudié, dans une première séance, ce que peuvent être les composantes de la décision, les participants au Colloque se préoccupèrent d'établir une comparaison entre ce mécanisme décisionnel et celui utilisé dans d'autres organisations de caractère international, de même que de la préparation des décisions européennes dans le cadre international. Ils chercheront ensuite à apprécier la valeur de ce système eu égard notamment aux buts poursuivis par les auteurs des traités européens, avant de s'efforcer de préciser de quelle manière et dans quelles conditions ce processus décisionnel pourrait s'appliquer à d'autres matières que celles recouvertes à l'heure actuelle par les traités européens.

Tous renseignements sur ce Colloque peuvent être demandés à M. le directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 1, rue Raulin, Lyon. Le prix de l'inscription est de 30 francs. La date limite des inscriptions est le 15 octobre 1966.

LA CHRONIQUE SOCIALE DE FRANCE

publie périodiquement les résultats de ses travaux

Les thèmes de réflexion qui y ont été abordés récemment sont :

- Chrétiens de l'avenir
- Le communisme après Togliatti
- Métropole régionale
- Les Nouvelles Classes Moyennes
- Les Jeunes et la Politique

REVUE ET EDITIONS : 16, rue du Plat, Lyon (2^e) - C.C.P. Lyon 65.78 - Tél.: (78) 37.22.12